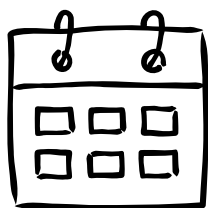


# LE

# REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



**Pour rappel, l'échéance du dernier versement des taxes municipales est le 10 septembre**

À noter également que le bureau municipal sera fermé le lundi 7 septembre

Septembre 2026

Le prochain Reflet sera disponible au mois d'octobre 2026



Saint-Liboire

# Conseil Municipal

Maire : Yves Winter

Poste 1 : Marie-Josée  
Deaudelin

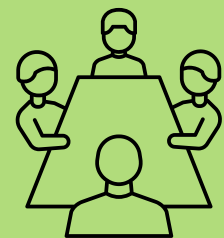
Poste 2 : Michael Bazinet

Poste 3 : Claude Vadnais

Poste 4 : Kevin Baillargeon

Poste 5 : Serge Desjardins

Poste 6 : Martine Bachand



**LES SÉANCES DU CONSEIL  
SONT GÉNÉRALEMENT  
TOUS LES PREMIERS  
MARDI DU MOIS, SAUF  
EXCEPTIONS**

# Coordonnées de la municipalité



## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél : 450-793-2811 - Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h  
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2810**

# Bibliothèque municipale



Téléphone : 450-793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

## Heures d'ouverture

Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30

Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30

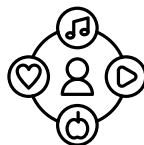
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30

Jeudi : 8h00 à 12h00

Samedi : 9h30 à 11h30 le premier samedi de chaque mois

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>

# Loisirs de St-Liboire inc



Téléphone : 450-793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Saint-Liboire

[WWW.ST-LIBOIRE.CA](http://WWW.ST-LIBOIRE.CA)

# Services municipaux

Sylvain Laplante  
DG et Greffier Trésorier

Philippe Boisvert-Benoit  
Inspecteurs en bâtiment

Guylaine Bilodeau  
Trésorière adjointe

Stefany Bunel  
Adjointe administrative -  
Communications

Julie Poirier  
Adjointe administrative

Alexandra Duquette  
DGA et greffière adjointe

Jonathan Avar  
Chef d'équipe de voirie

Mathieu Grégoire  
Employé de voirie

Sébastien Rosa  
Employé de voirie

Audrey Lapierre  
Employée de voirie

Jean-François Demers  
Directeur incendie

Serge Desjardins  
Service de premiers répondants



# Saint-Liboire

## RAPPORT DU MAIRE POUR L'AN 2025

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Comme exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Voici donc les grandes lignes du rapport financier calculé seulement sur le fonctionnement :

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés des organismes qui sont sous le contrôle de la municipalité de Saint-Liboire comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Le rapport financier annuel 2025 qui présente des revenus de 5 043 366\$ des dépenses de 5 154 607\$ , plus l'amortissement sur les immobilisations de 783 936\$, moins des affectations de 153 603\$ et un remboursement de dettes de 179 400\$ laissant un excédent des revenus comparativement aux dépenses de 339 692\$ au 31 décembre 2025.

De plus, l'auditeur indique que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 de la municipalité de Saint-Liboire a été établi, conformément aux exigences légales de la Loi sur la fiscalité municipale.

Comme mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération de la présente année :

- Rémunération annuelle du Maire : 19 668\$
- Allocation de dépenses du Maire : 9828\$
- Rémunération annuelle d'un conseiller : 6564\$
- Allocation de dépenses d'un conseiller : 3264\$
- Rémunération additionnelle maire suppléant : 1956\$
- Allocation de dépenses additionnelle maire suppléant : 996\$
- Rémunération annuelle du Maire à la MRC : 6139,14\$
- Allocation de dépenses du Maire à la MRC : 3069,57\$
- Rémunération annuelle du délégué à la Régie : 740.34\$
- Allocation de dépenses du délégué à la Régie : 370.17\$

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, tout commentaire ou toute plainte, notre personnel municipal est là pour vous accueillir et vous répondre.

Merci de votre confiance.

Déposé ce 4 août 2026 à la séance du conseil municipal.

Yves Winter, Maire

# BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



## NOUVELLES ACQUISITIONS:

### **Romans adulte**

Le sanctuaire des crabes : une enquête de Bonneau et Lamouche /  
Blanchard, J. L.

C'était ça ou mourir / Orélien, Thélyson

Roche papier ciseaux / Lorrain, France

De bon droit : une enquête de Maud Graham / Brouillet, Chrystine

Analyse-moi ça! / G., Sylvie

Comme un goût de miel. 2 Tremblay-D'Essiambre, Louise

D'autres printemps / Grimaldi, Virginie

### **Roman Jeunesse**

Compte à rebours vers le danger. L'onde de choc / Heath, Jack

Folle école. 6, Une école qui décolle! / Trudeau, Catherine

### **Albums**

L'abeille à miel / Hall, Kirsten

Pet par-ci, pet par-là : tout savoir sur les pets! : le mystère des pets  
révélé!

Pokémon, la série : les voyages d'un maître. La mission secrète de Goh! /  
Malandain, Émilie

Une araignée dans ma boîte à lunch / Monette-Millette, Marja



Suivez-nous sur Facebook

# Fadoq de Saint-Liboire

## Les activités intérieures à 13h30, au centre communautaire Jean XXIII

Le 22 septembre: Cartes, jeux divers

Le 29 septembre: Bingo de la Fadoq

Le 6 octobre: Cartes, jeux divers

Le 13 octobre: Bingo de la Fadoq

Le 20 octobre: Cartes, jeux divers

Le 27 octobre: Bingo de la Fadoq



## Mise en forme

À partir du 18 septembre, à tous les vendredis à 9h30, on se remet en forme  
Bienvenue à toutes et tous!

**L'activité est gratuite**

## Danse avec Michel Gazaille et Christiane Blais

À partir du 23 septembre, à tous les mercredis de 9h30 à 10h30, on apprend de nouveaux pas, on pratique ceux déjà connus. On s'amuse... **L'activité est gratuite**  
**Bienvenue à toutes et à tous!**

## Dîner-anniversaire

Le 17 septembre : Au restaurant Au Vieux-Duluth  
Les membres recevront un appel.



## Formation informatique

Ce service vous est offert. Pour un rendez-vous, communiquez avec Claire au 793-4784

## Pétanque 2026

Le 14 septembre, à 17h30, la saison se termine par un souper-reconnaissance.  
56 personnes étaient inscrites à cette activité. **Bonne fin de saison!**

## Dates à placer à votre agenda



**Le 1<sup>er</sup> novembre** : 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fadoq Saint-Liboire

Les billets seront en vente le 1<sup>er</sup> septembre. Les membres recevront un appel.

**Le 18 décembre** : Noël chez les aînés en musique et en chansons

## Votre comité :

Gérald Miron, Nicole Cornellier, Denise Heine, Christiane Blais, Mirelle Brodeur,  
Christiane Lauzon et Mario Pronovost

# Le comité des aînés de Saint-Liboire

## Les activités intérieures à 19h00 au centre communautaire Jean XXIII

Le 25 septembre : jeu de Babette et remue-ménages

Le 16 octobre : pétanque atout et tapis à sous

Le 20 novembre : baseball poches et remue-ménages

Le 18 décembre : Noël chez les aînés en musique et en chansons



## Participation au dîner d'amitié du 29 août

Le comité des aînés désire remercier la municipalité et ses employés pour leur participation. Ce geste est très apprécié par les aînés.

Un merci spécial à Denis Chabot et à Party tente (Guy Laperle) pour la commandite des tentes.

Merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps afin d'assurer le succès de cette journée! Le bénévolat... vous y croyez!

Merci à vous tous qui avez accepté l'invitation! Ce dîner d'amitié et de partage se veut une rencontre amicale entre aînés.

## Les voyages 2026

Le 12 septembre : Titanique à la salle Albert-Rousseau

Tous les voyages de 2026 ont été très appréciés.

Les voyages 2027 sont à organiser.

La programmation devrait être connue en janvier 2027. À suivre...

## Dates à inscrire à votre agenda

Le 1<sup>er</sup> novembre : 50<sup>e</sup> de la Fadoq Saint-Liboire

Le 18 décembre : Noël chez les aînés

*Merci*

## Votre comité des aînés :

Yves Winter, Martine Bachand,  
Marie-Josée Deaudelin,  
Pierre Heine, Denis Chabot,  
Georgette Meunier, Denise Heine





**Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »**  
Upton  
St-Valérien-de-Milton  
St-Liboire

*Lundi 28 septembre, 19h00 au 21 Place Mauriac, Saint-Liboire*



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 28 septembre 2026 Diane Vallée, paysagiste conceptrice, propriétaire de l'entreprise Plani-Décor. Formatrice diplômée avec plus de 25 ans d'expérience comme enseignante.

Comment préparer et protéger son jardin et potager pour l'hiver? Quelles sont les étapes cruciales? Doit-on couper les vivaces et arbustes? Les végétaux ont-ils besoin d'une protection hivernale? Le compost est-il nécessaire? Que fait-on avec les feuilles mortes?

**Le sujet** de cette conférence présentée à 19h00: **Préparer votre jardin pour l'hiver**



**Date :** 28 septembre 2026

**Heure :** 19h00

**Lieu :** 21 Place Mauriac salle communautaire

**Coût :** gratuit pour les membres et 7,00\$ pour les non-membres



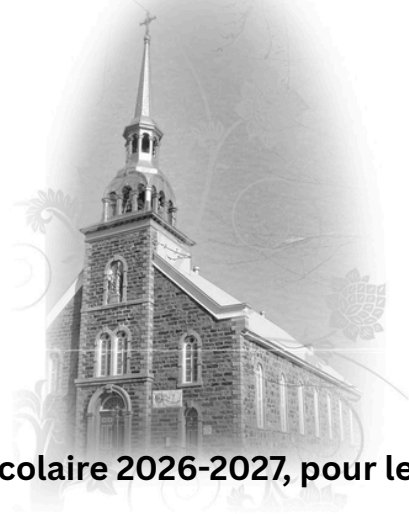
*L'environnement  
notre passion!*

# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire Et le comité de pastorale paroissial



## Inscription à la catéchèse à St Liboire, année scolaire 2026-2027, pour les jeunes de 8 ans et plus.

Tu souhaites découvrir la vie de Jésus et la vie en Église...  
Sacrement du pardon, première communion, confirmation...  
Pour tous renseignements contactez :  
Sébastien 450-278-7950 [sebastien-roux@outlook.com](mailto:sebastien-roux@outlook.com)



Dimanche le 13 septembre, en lien avec la messe de 10h00, il y aura la visite annuelle au cimetière (après la messe). Prenons le temps de se remémorer les défunts de la dernière année. Nous vous attendons en grand nombre, bienvenue à tous.

## BÉNÉVOLES



La paroisse de St Liboire recherche des BÉNÉVOLES pour faire l'animation et/ou les lectures, faire le service à l'autel et donner la communion aux messes dominicales. Les derniers bénévoles qui nous restent sont vieillissants et peu nombreux, nous avons besoin de personnes pour les remplacer.

Il y a aussi des postes disponibles au comité de pastorale paroissiale (CPP) pour planifier des activités répondant au besoin de la population. Pour plus d'information, communiquez avec Lucile Morin (450)793-4232

Besoin d'inspiration pour vous engager, **cette prière est pour vous :**

Seigneur notre Dieu, je viens t'offrir mon temps, mes mains et mon cœur.

Donne-moi le courage de ne pas rester spectateur face aux besoins de mon prochain.

**Éclaire mes pas** pour savoir où tu m'appelles à agir.

**Donne-moi l'énergie** de chaque jour pour accomplir le bien autour de moi.

**Chasse la peur** et le doute qui me font reculer.

**Rends mon action** efficace et pleine d'amour.

**Unis-moi à mes frères** pour bâtir une communauté forte et accueillante.

**Garde mon cœur humble**, afin que toute la gloire te revienne.

Amen



Le lancement de l'année pastorale 2026-2027 du Diocèse de Saint-Hyacinthe aura lieu le **mercredi 9 septembre 2026 dès 18h00 à l'Abbaye des Cisterciens de Rougemont** (située au 465, rue Principale). Un beau moment de fraternité diocésaine, bienvenue!





Comité de la circulation routière



## PARTAGE DE LA ROUTE

### Un simple mot: PATIENCE, respirez et expirez

Dans les prochains jours, ces grosses bêtes se promèneront sur les routes.

Nous vous demandons de la **PATIENCE**, **prudence**, **TOLÉRANCE** et  
**VIGILANCE**



Et en parlant de partage de la route, il y a d'autres bêtes plus petites qu'on ne doit pas négliger.

### RESPIREZ et EXPIREZ.

*S'il y a un véhicule devant vous en sens inverse et qu'un cycliste est devant vous, vous devez vous arrêter et laisser passer le véhicule avant de faire le 1.5 mètre entre vous et le cycliste.*

**C'EST POUR SA SÉCURITÉ**



Et respectez la distance  
de 1.5 mètre.

**Le comité de la circulation routière vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une saison printanière sécuritaire!**

Membres : Marie-Josée Deaudelin, Lise Tremblay, Mélanie Brodeur, Véronique Duguay et Serge Desjardins

# CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE



## Un plan d'évacuation pour la maison



Le plan d'évacuation est un dessin de tous les étages de votre maison pour vous aider à sortir le plus rapidement possible en cas d'incendie.

Indiquez clairement :

- Les sorties de secours
  - porte principale, fenêtres, porte-patio.
- 2 trajets pour se rendre aux sorties de secours.
- Le point de rassemblement situé à l'extérieur de la maison (généralement devant) et accessible en toutes saisons.
- L'emplacement des avertisseurs de fumée, monoxyde de carbone et des extincteurs portatifs.



Placez le plan d'évacuation à la vue de tous et effectuez des exercices d'évacuation 2 fois par année, lors de la vérification de vos avertisseurs de fumée.

Prévoyez des façons de joindre le 911 une fois à l'extérieur.

S'il y a lieu, planifiez la façon d'évacuer les enfants, personnes âgées et les personnes handicapées qui pourraient avoir de la difficulté lors de l'évacuation.

### Faire un exercice d'évacuation

Réfléchissez à un scénario d'incendie possible.

Vérifiez le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée avant de faire l'exercice.



S'ils sont branchés à une centrale de surveillance, informez d'abord votre fournisseur avant de les faire sonner.

- Faites sonner l'avertisseur de fumée.
- Activez une minuterie pour connaître le temps d'évacuation.
- Évacuez votre maison, selon votre plan, en essayant de le faire en moins de 3 minutes.
- Une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement.
- Faites le bilan de votre évacuation et apportez des modifications pour vous améliorer.

Outils en ligne pour élaborer votre plan :

<https://tinyurl.com/ehruhuzc>

### Affichage des numéros civiques : Le saviez-vous?

Les règlements municipaux prévoient un article sur l'affichage adéquat de votre numéro civique. Dans le cas où les services d'urgences doivent se rendre à votre résidence, (médicale, incendie ou autre) ils pourront rapidement repérer votre domicile et ainsi sauver du temps précieux!

Service de prévention incendie  
MRC des Maskoutains



Préventionniste : 450 774-3141, poste 3127



[prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca)

LA PRÉVENTION  
ÇA COMMENCE  
*avec vous!*



**2026-2027**

# Découvrez les membres de votre CA

À la suite de notre assemblée générale annuelle, vous avez pu  
faire entendre votre voix!



**Anne-Marie  
Saint-Germain**  
Présidente



**Vincent Palardy**  
Premier  
vice-président



**Jacinthe Martin**  
Deuxième  
vice-présidente



Nouvellement élue

**Alexandra  
Caron**  
Administratrice



**Audrey Blouin**  
Administratrice



Nouvellement élue

**Chantal  
Pelletier**  
Administratrice



**Frédéric  
Demers**  
Administrateur



Nouvellement élue

**Laurie Breton**  
Administratrice



Nouvellement élue

**Lurette Njeabo**  
Administratrice



**Martin Nichols**  
Administrateur



**Patrick Holenn**  
Administrateur



Nouvellement élu

**Patrick Malo**  
Administrateur



**Pierre-Frédéric  
Mathieu**  
Administrateur



Nouvellement élu

**Réjean Prince**  
Administrateur



**Ty Diep**  
Administrateur



**Jordan Bernard**  
Administrateur  
de la relève

Félicitations et bienvenue aux membres du conseil  
d'administration qui s'investissent et mettent à profit  
leurs compétences pour vous représenter et faire  
entendre vos besoins.



**Desjardins**  
Caisse de la Région  
de Saint-Hyacinthe

# Procès-verbal

Séance ordinaire du 7 juillet 2026

Page 1 de 6

**Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 juillet 2026 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.**

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Claude Vadnais. et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

## **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026**

Il est proposé par , appuyé par et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 soit adopté tel que soumis.

## **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026**

Il est proposé par , appuyé par et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026 soit adopté tel que soumis.

## **Adoption des comptes payés**

Il est proposé par , appuyé par et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de juin 2026 totalisant la somme de 296 201,37\$, en plus des salaires versés au montant de 99 654,06\$ et d'en ratifier le paiement.

## **Adoption des comptes à payer**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 230 551.91\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

## **Avis de motion et dépôt de projet Règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle**

### Avis de motion

Avis de motion est donné par, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### Dépôt du projet de règlement numéro 405-26

Il est déposé par le projet de règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle.

## **Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité**

### Avis de motion

Avis de motion est donné par, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

### Dépôt du projet de règlement numéro 407-26

Il est déposé par le projet de règlement 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

# Procès-verbal

Séance ordinaire du 7 juillet 2026

Page 2 de 6

## **Avis de motion et dépôt de projet du règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité**

### Avis de motion

Avis de motion est donné par à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### Dépôt du projet de règlement numéro 408-26

Il est déposé par le projet de règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

## **Avis de motion et dépôt de projet de projet du règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau**

### Avis de motion

Avis de motion est donné par, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### Dépôt du projet de règlement numéro 411-26

Il est déposé par le projet de règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau.

## **Inscription des élus au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Édition 2026**

Considérant le rendez-vous annuel du monde municipal de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre 2026;

Considérant qu'une participation des élus à cet événement est jugée pertinente pour les intérêts de la municipalité;

Considérant que pour bénéficier d'un rabais, l'inscription doit être effectuée avant le 3 juillet 2026;

Considérant qu'il est opportun d'autoriser cette inscription dans les délais requis afin de profiter de cette économie;

Il est proposé par , appuyé par et résolu :

D'autoriser l'inscription de monsieur le maire ainsi que des conseillers au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités du 24 au 26 septembre 2026;

D'entériner la dépense engagée ou à être engagée pour cette participation, incluant les frais d'inscription et tous frais afférents, sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le remboursement des frais admissibles liés à cette participation, conformément aux politiques en vigueur de la municipalité.

## **Remplacement du logiciel de gestion municipale pour PG Solutions**

Considérant que l'implantation du logiciel PG permettra de moderniser les outils de gestion municipale, d'optimiser les processus administratifs et d'améliorer l'efficacité des services offerts par la Municipalité;

Considérant que le coût d'acquisition et d'implantation des modules de comptabilité, de paie et d'urbanisme s'élève à 95 731,76 \$, plus les taxes applicables, et que ce montant a été présenté au conseil municipal et jugé raisonnable;

Il est proposé par , appuyé par , et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire procède à l'implantation du logiciel PG.

Il est également résolu que les frais récurrents d'utilisation, de soutien et de maintenance applicables pour l'année 2026 soient facturés au prorata des mois restant à courir suivant la date d'implantation de chacun des modules, pour un montant estimé à environ 6 005 \$, plus les taxes applicables;

Il est également résolu que les coûts liés aux formations requises pour l'utilisation du logiciel puissent être ajustés selon les besoins de la Municipalité;

Il est enfin résolu d'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire à l'acquisition et à l'implantation du logiciel, ainsi qu'à engager, au besoin, les frais de formation requis afin d'assurer une utilisation adéquate du logiciel par le personnel municipal.

## **Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation.

Par conséquent, il est proposé par , appuyé par et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- La Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité soit la seule responsable et qu'elle dégage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute nature ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

- La Municipalité approuve le contenu de la programmation de travaux ci-jointe et autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que de tout document requis dans le cadre de cette demande;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période prévue au guide du programme;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des années du programme;

## **Mandat Fabrique pour lotissement du terrain de l'église**

Les conseillers, et monsieur se retirent du point en raison d'un conflit d'intérêts et ne participent pas au vote.

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Liboire, propriétaire du lot 2 767 933, procédera au lotissement de ce lot afin de permettre, notamment, la cession du lot destiné à l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour réaliser les travaux nécessaires au lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par et résolu :

de prendre acte que la Fabrique de Saint-Liboire entreprendra les démarches visant le lotissement du lot 2 767 933 afin de permettre la cession du lot destiné à la rue;

de mandater JY Tremblay, arpenteur-géomètre, afin de réaliser les travaux d'arpentage requis pour le lotissement;

que la Municipalité assume les frais reliés à ce mandat, pour un montant de 4 721,00 \$, auquel pourront s'ajouter, au besoin, les frais de piquetage ainsi que les divers frais municipaux;

que les frais relatifs à l'obtention du certificat de localisation demeurent entièrement à la charge du vendeur.

## **Demande de commandite - 50e anniversaire du Club FADOQ St-Liboire**

Considérant qu'une demande a été reçue du Club FADOQ St-Liboire sollicitant une aide financière dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire de l'organisme;

Considérant que le Club FADOQ St-Liboire souligne son 50e anniversaire d'existence le 1er novembre 2026 lors d'un dîner commémoratif réunissant entre 250 et 300 participants;

Considérant que l'importance du Club FADOQ St-Liboire dans la vie communautaire et sociale des aînés de la municipalité et de la région;

Considérant que cet événement vise à mettre en valeur l'engagement bénévole, la participation citoyenne et la contribution des membres de l'organisme au développement du milieu;

Considérant que le conseil municipal reconnaît la pertinence de soutenir les initiatives favorisant le mieux-être, les loisirs et la participation sociale des aînés;

En conséquence, il est proposé par, appuyé par Monsieur et résolu

que le conseil municipal accorde une commandite de 1500 \$ au Club FADOQ St-Liboire afin de contribuer à la tenue des activités entourant son 50e anniversaire qui se déroulera le 1er novembre 2026;

que cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour les dons et subventions aux organismes;

## **Lettre d'appui - Demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés - FADOQ**

Considérant que la FADOQ de Saint-Liboire entend présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant que ce projet vise à mettre en valeur les talents de la communauté tout en favorisant les échanges intergénérationnels et l'inclusion sociale;

Considérant l'engagement de la FADOQ de Saint-Liboire, de ses bénévoles ainsi que du comité des aînés dans la réalisation de cette initiative;

Considérant que l'aide financière demandée permettra de couvrir les coûts liés à l'équipement nécessaire à la tenue de l'activité;

Il est proposé par appuyé par, et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire appuie la demande de subvention de la FADOQ Saint-Liboire entend présenter dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Il est également résolu que le conseil municipal de Saint-Liboire souhaite pleine réussite à ce projet porteur pour la communauté.

## **Plan de gestion des actifs-eau - PGA eau**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Liboire et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en oeuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par, appuyé par et résolu que le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

## **Remplacement de la thermopompe de la bibliothèque**

Considérant que la thermopompe actuellement en fonction à la bibliothèque nécessitait son remplacement;

Considérant que des soumissions ont été obtenues auprès de fournisseurs qualifiés pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle thermopompe;

Considérant que l'analyse des soumissions reçues démontre que l'offre de Synairtech présente une capacité de chauffage et de climatisation supérieure en raison d'un nombre de BTU plus élevé;

Considérant que le délai de livraison et d'installation proposé par Synairtech est significativement plus court que celui des autres soumissionnaires, permettant ainsi de réduire les inconvénients pour les usagers;

Considérant que, malgré un coût légèrement supérieur, l'offre de Synairtech représente la meilleure valeur globale en fonction de la performance de l'équipement et du délai de réalisation;

Considérant que le remplacement de la thermopompe pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre d'un programme de subvention offert par Hydro-Québec visant l'amélioration de l'efficacité énergétique;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner la dépense engagée;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu  
D'entériner la dépense de 4 595,00 \$, plus les taxes applicables, engagée pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle thermopompe pour la bibliothèque par Synairtech, conformément à la soumission déposée;

D'autoriser la direction générale à déposer toute demande d'aide financière applicable et à signer tout document requis dans le cadre du programme de subvention d'Hydro-Québec, le cas échéant.

## **Inscription d'un employé des travaux publics à la formation de traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite assurer la formation continue de ses employés responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ;

Considérant que la formation OTUFD (Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution) est nécessaire pour maintenir les compétences requises et assurer la conformité aux normes en vigueur ;

Considérant que cette formation représente un investissement essentiel pour la qualité du service offert à la population ;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par Monsieur et résolu d'autoriser l'inscription d'un employé des travaux publics à la formation OTUFD - Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution, et ce, au montant de 2990.00\$

## **Autorisation de dépense pour nouveau branchement**

Considérant les problèmes d'approvisionnement en eau auxquels fait face la municipalité;

Considérant l'urgence d'apporter une solution afin d'assurer un approvisionnement en eau adéquat pour la population;

Considérant que la possibilité de raccorder le réseau d'aqueduc au puits no 5 constitue une solution permettant de répondre à cette situation;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de raccordement et, d'en confier l'exécution à des entrepreneurs spécialisés;

Il est proposé par , appuyé par et résolu :

d'autoriser le chef d'équipe des travaux publics à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement au puits no 5 ;

d'autoriser le chef d'équipe des travaux publics à engager les dépenses requises pour la réalisation des travaux de raccordement au puits no 5, jusqu'à concurrence d'un montant estimatif de 70 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même les crédits disponibles ou toute autre source de financement autorisée par la municipalité. Cette dépense est admissible à la TECQ 2024-2028.

## **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 406-26 - CCU**

### Avis de motion

Avis de motion est donné par , à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption

### Dépôt du projet de règlement numéro 406-26

Il est déposé par le projet de règlement 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

# Procès-verbal

Séance ordinaire du 7 juillet 2026

Page 6 de 6

Séance ordinaire du 4 août 2026

Page 1 de 5

## **Demande de soutien financier - Société d'horticulture et d'écologie**

Considérant que la Société d'horticulture et d'écologie Les trois Clochers a formulé une demande afin d'obtenir le prêt d'une salle municipale pour la tenue d'événements;

Considérant que la Municipalité souhaite soutenir les organismes du milieu et favoriser la tenue d'activités communautaires;

Il est proposé par , appuyé par et résolu

que la Municipalité autorise le prêt gratuit de la salle Jean XXIII à la Société d'horticulture pour la tenue d'événements, aux dates qui seront à confirmer ultérieurement avec l'administration municipale, selon les disponibilités de la salle.

que la Société d'horticulture s'engage à respecter les règles et les conditions d'utilisation des installations municipales en vigueur.

## **Levée de la séance**

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h25.

**Extrait du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 août à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.**

## **Étaient présent :**

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Claude Vadnais, Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

Est absent monsieur le conseiller Michael Bazinet.

## **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, en retirant les points 7.3 Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23 et 7.4 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23.

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026**

Il est proposé par , appuyé par et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 soit adopté tel que soumis.

## **Adoption des comptes payés**

Il est proposé par , appuyé par et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de juillet 2026 totalisant la somme de 38 993,71\$, en plus des salaires versés au montant de 55 894,15\$ et d'en ratifier le paiement.

## **Adoption des comptes à payer**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 188 238,54\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration

## **Adoption du règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle**

Il est proposé par , appuyé par et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 405-26, intitulé Règlement numéro 405-26 portant sur la gestion contractuelle.

## **Adoption du règlement numéro 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité**

Il est proposé par , appuyé par et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 407-26, intitulé Règlement 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

## **Adoption du règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité**

Il est proposé par , appuyé par et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 408-26, intitulé Règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

## **Adoption du règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau**

Il est proposé par , appuyé par et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 411-26, intitulé Règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau.

## **Autorisation du versement d'une compensation financière - Travaux des puits nos 5 et 6**

Considérant que les travaux réalisés aux puits nos 5 et 6 ont occasionné des impacts donnant droit à une compensation financière;

Considérant que le montant de cette compensation a été établi à partir de l'analyse réalisée par le Groupe Conseil UDA;

Considérant que les montants recommandés figurent au tableau 8.1 intitulé Résumé des compensations des impacts temporaires et récurrents;

Considérant que ce tableau établit une compensation de 595 \$ pour le puits no 5 et de 10 351 \$ pour le puits no 6;

Il est proposé par , appuyé par et résolu d'autoriser le versement des compensations financières de 595 \$ pour le puits no 5 et de 10 351 \$ pour le puits no 6, conformément aux recommandations du Groupe Conseil UDA.

## **Autorisation du versement d'une prime temporaire pour l'attribution de responsabilités additionnelles durant le congé de maternité de la directrice adjointe**

Considérant le départ en congé de maternité de la directrice adjointe;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations et de maintenir la qualité des services pendant cette période;

Considérant que possède les compétences pour assumer, de façon temporaire, une partie des responsabilités de la directrice adjointe;

Considérant les responsabilités additionnelles qui lui seront confiées durant cette période;

Il est proposé par , appuyé par et résolu :

Que le conseil autorise le versement d'une prime temporaire à en reconnaissance des responsabilités supplémentaires qu'elle assumera afin de soutenir la direction et d'assurer la continuité des opérations durant le congé de maternité de la directrice adjointe;

Que cette prime soit versée à compter du 30 juillet 2026 et demeure applicable jusqu'au retour en fonction de la directrice adjointe, conformément aux modalités déterminées par la direction.

## **Dépôt des états financiers et du vérificateur externe**

L'auditeur, monsieur Danny Coderre, C.P.A., nous a remis son rapport financier annuel de 2025, qui présente des revenus de 5 043 366\$, des dépenses de 5 154 607\$, plus l'amortissement sur les immobilisations de 783 936\$, moins des affectations de 153 603\$ et un remboursement de dette de 179 400\$ laissant un excédent des revenus comparativement aux dépenses de 339 692\$ au 31 décembre 2025.

L'auditeur, monsieur Danny Coderre, C.P.A., nous remet également son rapport pour l'année 2025.

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte des états financiers 2025 tels que déposés et de procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur.

## **Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financiers et du vérificateur**

Le maire suppléant dépose le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Pour faire suite à ce dépôt, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé dans le journal le Reflet et sur le site internet de la municipalité, le rapport du maire 2025.

## **Autorisation au directeur général pour l'obtention d'un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26**

Considérant que le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt no 404-26 décrétant une dépense et autorisant un emprunt pour l'acquisition d'un bâtiment;

Considérant que le règlement d'emprunt no 404-26 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 juillet 2026;

Considérant que la municipalité doit procéder au financement temporaire de cette acquisition en attendant la mise en place du financement permanent prévu au règlement d'emprunt;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires auprès d'une institution financière afin d'obtenir un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26;

Il est proposé par, appuyé par et résolu :

Que le conseil municipal autorise le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des institutions financières afin d'obtenir un financement temporaire relativement au règlement d'emprunt no 404-26 visant l'acquisition d'un bâtiment;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis et à poser tous les gestes nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **Mandat à la direction générale - Demande de soumissions pour l'acquisition d'un système de vidéoconférence**

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer les moyens technologiques utilisés lors des séances du conseil;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un système de vidéoconférence permettant la captation et la diffusion des séances du conseil;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la direction générale à solliciter des soumissions auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'un système de vidéoconférence permettant la captation et la diffusion des séances du conseil, puis à présenter les résultats au conseil municipal pour décision.

## **Embauche d'une adjointe administrative au Greffe - Remplacement**

Considérant le départ en congé maternité de la directrice générale adjointe et la nécessité de prévoir un soutien temporaire pour assurer la continuité des activités administratives;

Considérant qu'une offre d'emploi d'une durée de 15 mois avec possibilité d'évolution a été publiée afin de pourvoir ce remplacement;

Considérant qu'un processus de recrutement a été effectué et que les candidatures reçues ont été analysées.

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher au poste d'adjointe administrative au Greffe de la Municipalité de Saint-Liboire, à compter du 31 août, pour la durée du remplacement liée au congé de maternité de la directrice générale adjointe, sous réserve de la période probatoire prévue à l'entente de travail;

De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;

De l'autoriser, dans le cadre de ses fonctions, à signer les documents administratifs pour lesquels une délégation de signature lui est accordée, conformément aux règlements, politiques et résolutions de la Municipalité;

D'autoriser la signature d'une entente de travail avec le directeur général et greffier-trésorier;

D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine;

## **Autorisation de dépense - Achat regroupé de produit extincteur F-500 pour le Service de sécurité incendie**

Considérant que la mousse extinctrice actuellement utilisée par le Service de sécurité incendie est arrivée à expiration et doit être remplacée;

Considérant que la MRC procède à un achat regroupé de produit extincteur F-500;

Considérant que le Service de sécurité incendie recommande l'achat de 10 gallons de produit extincteur F-500 afin d'assurer le maintien de ses équipements et de sa capacité d'intervention;

Il est proposé par , appuyé par et résolu :

D'autoriser le Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de dix (10) gallons de produit extincteur F-500

dans le cadre de l'achat regroupé organisé par la MRC, afin de remplacer la mousse extinctrice expirée.

D'autoriser une dépense de 640,00 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition, laquelle sera imputée au poste budgétaire approprié;

D'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire et à effectuer le paiement de la facture conformément aux modalités de l'achat.

## **Lignage des chaussées**

Considérant que la municipalité doit procéder à l'octroi d'un contrat pour les travaux de lignage des chaussées;

Considérant les recommandations et les informations fournies

Considérant les deux soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter les prix à l'unité de la soumission de Lignes maska uniquement pour la réalisation des travaux suivants ;

- logo piste cyclable;
- le marquage des traverses de piétons;
- le marquage au sol des inscriptions « 30 km/h » et « 50 km/h »;
- ligne d'arrêt;
- ligne pointillés;
- ligne simple continue jaune;
- ligne double continue;
- ligne double continue et pointillée;

d'autoriser un budget maximal de 15 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de ces travaux, conformément au montant prévu au budget;

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de cette dépense conformément au contrat, pour les travaux ci-dessus décrits.

## **Banque d'heures - Contrôle PM**

Considérant que la surveillance et le contrôle des postes de pompage ainsi que de l'usine de filtration sont essentiels au bon fonctionnement des installations;

Considérant qu'il est opportun de maintenir une banque d'heures disponible afin d'assurer une intervention rapide et efficace lorsque des besoins se présentent;

Considérant qu'il est nécessaire de finaliser la mise en place et l'optimisation des systèmes de contrôle et de surveillance à distance;

Il est proposé par , appuyé par, et résolu :

Que le conseil autorise l'ajout de 150 heures à la banque d'heures de Contrôle P.M., au taux de 94,74 \$ de l'heure, taxes en sus, afin de combler les besoins futurs concernant les travaux généraux des postes de pompes ainsi que de l'usine de filtration.

## **Adoption du règlement 406-26 - CCU**

Il est proposé par , appuyé par et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 406-26, intitulé Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 406-26.

## **PIIA2026-07-01 : 54 rue Saint-Patrice - Lot 5 798 647**

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition d'une résidence bifamiliale isolée sur le lot 5 798 647 conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur a été déposée pour permettre un agrandissement du stationnement situé sur les lots 1 346 135, 1 346 192, 5 798 647 et 5 798 648

Considérant que le manque d'espace de circulation dans la cour arrière du commerce, principalement situé sur le lot 1 346 135, ne permet pas l'aménagement de stationnement en cour arrière ;

Considérant que les objectifs et critères de l'article 8 du règlement 367-23 sur les PIIA ;

En conséquence, il est proposé par , appuyé par et résolu d'accepter la demande de PIIA pour l'aménagement du stationnement au 54 rue Saint-Patrice à la condition de :

- Prévoir l'aménagement d'au moins trois arbres à proximité du lot 1 345 609, présentement occupé par une résidence unifamiliale ;

Prévoir l'aménagement des cases de stationnement en façade selon une disposition parallèle à la rue plutôt qu'en disposition perpendiculaire, afin que les manoeuvres possibles de sortie puissent être effectuées de façon sécuritaire ;

- Élargir les zones végétales en façade prévu sur le plan actuel;

- Prévoir un accès piétonnier ;

- Bien définir les démarcations des accès au stationnement, des allées de circulation et du passage piéton;

- Prévoir des murets verticaux afin de délimiter le stationnement en façade de ceux situés sur les côtés.

- Déposer, avant la séance plénière du 28 juillet 2026, un plan à jour et conforme respectant tous les points mentionnés précédemment ;

## **Avis de Motion et dépôt de projet du règlement no 409-26 modifiant le Règlement de zonage no 370-23**

RETIRÉ

## **Avis de motion et dépôt de projet du règlement 410-26 modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no 365-23**

RETIRÉ

## **Demande d'autorisation CPTAQ pour le lot 1 345 981 - 64 rang Saint-Georges**

Considérant qu'une demande d'autorisation a été soumise à la Municipalité relativement à l'utilisation d'un ou de plusieurs lots à une fin autre que l'agriculture;

considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la demande ainsi que de l'analyse de l'inspecteur municipal;

considérant que l'usage projeté consiste à l'entreposage de machinerie par une entreprise sylvicole dont les activités ne sont pas exercées sur le terrain visé;

considérant que cet usage est autorisé dans la zone A-16 où est situé l'immeuble visé par la demande;

considérant que les usages sont autorisés dans cette zone s'ils bénéficient de droits acquis ou d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec accordée avant le 18 septembre 2003;

considérant que le paragraphe 1 du troisième alinéa de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la Commission peut notamment prendre en considération un avis de non-conformité au règlement de zonage municipal;

Il est proposé par , appuyé par et résolu :

que le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande présentée par Broyage RM inc. dans le dossier 455342;

que cette recommandation est fondée sur le fait que l'usage demandé est conforme au règlement de zonage en vigueur, puisqu'il constitue un usage autorisé dans la zone A-16;

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.



# MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS AUTOMNE - 2026

## Activités pour les adultes et les aînés

### DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET ACTIVITÉS SOCIALES

### INFO NUMÉRIQUE

De 13h à 15h à la MFM  
Coût: 10\$ par rencontre

- 7 OCTOBRE
- 11 NOVEMBRE

L'inscription est **obligatoire** pour toutes les activités.



### Important :

**CARTE DE MEMBRE ET INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES** pour toutes les activités et non remboursable



**POUR DEVENIR MEMBRE**

Vous devez être membre de la MFM et résident de la MRC des Maskoutains pour vous inscrire aux activités.

Coût de 10\$ annuellement.

Inscriptions à partir de

**LUNDI 3 AOÛT À 9H**

**EN LIGNE**

[www.mfm.qc.ca](http://www.mfm.qc.ca)

Onglet: Activités et services / Adultes et aînés



OU

**PAR TÉLÉPHONE**  
(450) 771-4010  
poste 2231

### INFORMATIONS :

Joanie Gagnon  
(450) 771-4010  
poste 2231  
[responsableadultes@mfm.qc.ca](mailto:responsableadultes@mfm.qc.ca)

### CONFÉRENCES

Coût : 10\$ par rencontre

• **MERCREDI 23 SEPTEMBRE**  
De 13h30 à 15h30 à la MFM  
Thème : Le rôle du pharmacien

• **MERCREDI 21 OCTOBRE**  
De 13h30 à 15h30 à la MFM  
Thème : Nourrir la joie et la résilience

• **MERCREDI 18 NOVEMBRE**  
De 13h30 à 15h30  
Thème : Mieux bouger au quotidien par la prise de conscience de son corps en mouvement

• **MERCREDI 9 DÉCEMBRE**  
De 13h30 à 15h30 à la MFM  
Thème : La naloxone, comment sauver une vie

### SORTIE RESTO!

Une occasion de socialiser, d'échanger et de rencontrer de nouvelles personnes.

**DÉJEUNER** les jeudis à 9h  
• 10 septembre, Casa Grecque  
• 15 octobre, Allô mon coco

**DÎNER** les jeudis à 11h30  
• 12 novembre, Normandin  
• 14 décembre, Lussier - repas de Noël

**SOUPER** les samedis à 17h30  
• 26 septembre, Scores  
• 24 octobre, Mikes  
• 21 novembre, St-Hubert

Coût : Chacun paie sa facture

### CINÉ-DISCUSSION

Sortie au cinéma en groupe suivi d'un temps pour discuter dans l'aire de restauration des Galeries St-Hyacinthe.

Les mardis vers 12h30  
• 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre

Lieu : Cinéma Saint-Hyacinthe  
Coût : Chacun paie son billet  
Inscription obligatoire !

### ATELIER CERVEAU ACTIF

Atelier visant à promouvoir la vitalité intellectuelle par le biais de différents exercices, jeux et activités ludiques.

Les JEUDIS du 24 septembre au 26 novembre  
De 13h30 à 15h30 à la MFM  
Coût : 85\$  
(matériel du participant inclus)

### Activités de mise en forme

#### VIACTIVE

Séances d'activités physiques adaptées aux capacités de chacun.

Les JEUDIS du 10 septembre au 10 décembre

De 9h30 à 10h30

Lieu : Centre Humania  
Coût : Contribution volontaire

#### ÉQUILIBRE ET AGILITÉ

Cours donné par une Kinésiologue qui permet d'améliorer la réactivité corporelle et de prévenir les chutes.

Les LUNDIS du 14 septembre au 14 décembre

\* Pas de cours le 28 septembre et 5 octobre  
Reprise des cours le 12 octobre  
De 13h à 14h

Lieu : Centre Aquatique -salle Bois joli  
Coût : 90\$ (12 semaines)



#### POSTURE ET SOUPLESSE

Animé par un kinésiologue

Ce cours tout en douceur augmentera votre amplitude de mouvement tout en corrigeant votre posture.

Les MERCREDIS du 9 septembre au 9 décembre

De 9h30 à 10h30

Lieu : Centre Humania  
Coût : 100\$

#### MOUVEMENT PROACTIF

Séances d'exercices animées par une kinésiologue. Cette activité favorise le cardio, la force, l'équilibre et la souplesse. Un combo énergétique!

Les MARDIS du 8 septembre au 8 décembre

De 9h30 à 10h30

Lieu : Centre Humania  
Coût : 100\$

### Activités pour les proches aidants

#### LES ATELIERS: JE METS DANS MON BALUCHON...

À LA MFM DE 10H À 12H

• Du 4 au 25 novembre  
Thème La maltraitance: un concept silencieux

#### SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL

Vous êtes proche aidant et vous souhaitez être accompagné, contactez :  
Lucie Houle  
[adultes@mfm.qc.ca](mailto:adultes@mfm.qc.ca)  
Poste 2245

Projet réalisé grâce au soutien financier de :



#### GROUPE DE SOUTIEN

POUR LES PROCHES AIDANTS

Le groupe de soutien est un espace où des proches aidants viennent échanger dans une bulle de bienveillance. Les dates vous seront communiquées au moment de votre inscription par l'intervenante.

GRATUIT de 13h30 à 15h30 à la MFM

#### GROUPE DE SOUTIEN

POUR LES POST AIDANTS

Le groupe de soutien est un espace où des post aidants viennent échanger dans une bulle de bienveillance.

GRATUIT de 13h30 à 15h30 à la MFM

#### DÉJEUNERS ENTRE AIDANTS

les JEUDIS à 9h :

- 17 septembre, Ben & Florentine
- 22 octobre, L'Oeufrier
- 19 novembre, Eggquis
- 17 décembre, Casa Greque

Coût : Chacun paie sa facture

#### RENCONTRES D'INFORMATION

Coût : 10\$  
Lieu : MFM de 10h à 12h

- 15 septembre - RADAR (présentation des services)
- 6 octobre, Mandat de protection, testament (par Katia Raymond - Notaire)
- 10 novembre, Société Alzheimer (présentation des services)

#### HALTE-RÉPIT

La Halte-Répit accueille des personnes en perte d'autonomie afin de donner du répit à leur proche aidant. De plus, cette activité offre la possibilité aux participants de socialiser et de se divertir.

Tous les lundis de 13h30 à 16h30  
\*exception les jours fériés  
Lieu : MFM

Projet réalisé grâce au soutien financier de :



[www.mfm.qc.ca](http://www.mfm.qc.ca)

f YouTube Instagram LinkedIn  
@maisondefamilledesmaskoutains

SAINT-HYACINTHE

# Spectacle d'humour

AVEC

Pierre-Luc Pomerleau  
Fidjie Martell

NUMÉROS INÉDITS  
FIN DE TOURNÉE



HUMORISTE, ANIMATEUR CKOI

Pour les billets,  
scannez le code QR



17 octobre 2026

20H - BILLETS RÉGULIERS (50\$)  
COLLEGE SAINT-MAURICE



HUMORISTE, AUTRICE

Achetez vos billets rapidement et profitez  
des meilleures places disponibles!

## Comment chasser le mammouth sans y laisser sa peau



7 octobre

18h30

Salle Théâtre La Scène  
300 av de la Concorde Nord  
Saint-Hyacinthe

**Conférence gratuite!**

Avec humour et des exemples  
concrets, découvrez comment **mieux  
comprendre le stress** et apprendre à  
y faire face au quotidien.

Pour réserver votre place



450-223-1252



tumparraine.org



**Marie-France Marin, Ph. D**

Collaboratrice de **Sonia Lupien**



Une présentation du **Trait d'Union  
Montérégien** — 35 ans de présence  
humaine en santé mentale.